



VOS CONDITIONS PERSONNELLES

suite aux dernières modifications enregistrées



Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso sur direct-assurance.fr et au 09 70 80 82 82 (n° non surtaxé)

En cas de sinistre : dans votre Espace Perso ou appli mobile Direct Assurance et au 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)

Assistance : 01 55 92 27 20, 24H/24, 7J/7

Contrat n° 6231123166

Date d'effet : jeudi 10 janvier 2019 à 12h00

MONSIEUR LUC MERCURY
11 IMPASSE VERCORS
84000 AVIGNON

VOTRE FORMULE ET VOTRE COTISATION ANNUELLE

Cotisation annuelle TTC après Bonus/Malus : Formule Tous Risques : **458,40 €**

Mode de paiement : annuel **TOTAL : 458,40 €**

Votre cotisation inclut 1,06 € pour la garantie Protection juridique, 67,95 € de taxes et 5,90 € de taxe Attentats.

LES GARANTIES CHOISIES (DÉTAILLÉES DANS VOS CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES)

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM	FRANCHISE
Responsabilité Civile (Dommages causés à autrui)	Voir Conditions Spéciales	Sans franchise
Défense Pénale et Recours	4 600,00 €	Sans franchise
Protection juridique	4 600,00 €	Sans franchise
Assistance	Voir Conditions Spéciales	Voir Conditions Spéciales
Garantie Personnelle du Conducteur	400 000,00 €	Taux d'AIPP supérieur à 10%
Tempête et Evénements climatiques	Valeur du véhicule	380,00 €
Catastrophes Naturelles	Valeur du véhicule	380,00 € selon réglementation en vigueur
Catastrophes Technologiques	Valeur du véhicule	Sans franchise
Bris de Glace	Voir Conditions Spéciales	25% de la facture en cas de remplacement
Vol et Tentative de vol	Valeur du véhicule	286,00 € + 10% des réparations* plafonné à 726,00 €
Attentats	Valeur du véhicule	286,00 € + 10% des réparations* plafonné à 726,00 €
Incendie et Explosion	Valeur du véhicule	286,00 € + 10% des réparations* plafonné à 726,00 €
Dommages Tous Accidents	Valeur du véhicule	286,00 € + 10% des réparations* plafonné à 726,00 €

* ou de la valeur de remplacement du véhicule

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES ET OPTIONS

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales et Spéciales Auto Direct Assurance.

Date d'effet : à compter du 10/01/2019 (12h00) jusqu'au 31/12/2019 (minuit) sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation.

Date d'échéance principale : 1er janvier de chaque année, **tacitement reconductible pour un an à chaque échéance principale.**

LE VÉHICULE ASSURÉ ET LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS

Marque et modèle : KIA CEED III

Appellation : 1.0 T-GDI 120 MOTION

Immatriculation : FD-214-AV

Date de 1^{ère} mise en circulation : 01/2019

Date d'établissement de la carte grise : 10/01/2019

Remorque de plus de 750 kg : non

Lieu de stationnement habituel : dans un parking extérieur collectif
84000 AVIGNON

Interruption d'assurance : moins de 3 mois sans assurance

Bonus - Malus : 50% de bonus depuis 12 ans et plus

Votre offre fidélité Bonus 50 Bonus Toujours : acquise

LE VÉHICULE ASSURÉ ET LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS (SUITE)

Le souscripteur, propriétaire et conducteur principal :

Monsieur Luc MERCURY, 84000 AVIGNON

Date de naissance : 17/09/1971

Situation : en concubinage

Date d'obtention du permis B : 03/1990

Usage : privés et trajets travail

Stationnement au travail : 84000 AVIGNON

Le conducteur secondaire : Madame Mathilde MOURGUES

Date de naissance : 16/11/1970

Situation : en concubinage. Lien avec le souscripteur : votre concubin(e)

Date d'obtention du permis B : 04/1989

Reste conducteur principal d'un autre véhicule

L'usage du véhicule par le conducteur secondaire doit être au plus équivalent à celui du conducteur principal.

Le ou les conducteurs sont titulaires du permis de conduire, en cours de validité, exigé pour la conduite du véhicule en France ; ils n'ont pas fait l'objet d'un retrait, d'une suspension ou d'une annulation de permis de conduire prononcée ou notifiée au cours des 36 derniers mois ; Aucun de vos précédents contrats d'assurance auto, au cours des 36 derniers mois, n'a été résilié pour défaut de paiement de cotisation, sinistre ou annulé pour fausse déclaration.

LES INFORMATIONS SUR LESQUELLES VOUS VOUS ENGAGEZ

Je déclare que les informations contenues dans ce document sont exactes, complètes et sincères ;

- Je m'engage à informer l'assureur de toute modification des informations mentionnées dans ce document et de tout sinistre survenu entre la date d'établissement des Conditions Personnelles et la date d'effet de mon contrat. Je prends note que cela peut modifier mon Bonus- Malus, ma cotisation et l'acceptation du risque par l'assureur ;

Je reconnais expressément :

- que les présentes Conditions Personnelles sont établies conformément aux réponses obligatoires que j'ai fournies avant la souscription de mon contrat dans le questionnaire de souscription : toute omission ou déclaration inexacte peut réduire ou exclure mon droit à indemnisation ;

- avoir reçu et pris connaissance avant la souscription de mon contrat, des Conditions Générales en vigueur et du Document d'information sur le produit d'assurance auto communiqués par Direct Assurance ;

- avoir pris connaissance de l'article L.113-4 du Code des assurances suivant : « en cas d'aggravation du risque en cours de contrat, telle que, si les circonstances nouvelles avaient été déclarées lors de la conclusion ou du renouvellement du contrat, l'assureur n'aurait pas contracté ou ne l'aurait fait que moyennant une prime plus élevée, l'assureur a la faculté, soit de dénoncer le contrat, soit de proposer un nouveau montant de prime. Dans le premier cas, la résiliation ne prendra effet que 10 jours après la notification et l'assureur doit alors rembourser à l'assuré la portion de prime ou de cotisation afférente à la période pendant laquelle le risque n'a pas couru. Dans le second cas, si l'assuré ne donne pas suite à la proposition de l'assureur ou s'il refuse expressément le nouveau montant, dans le délai de 30 jours à compter de la proposition, l'assureur peut résilier le contrat au terme de ce délai, à condition d'avoir informé l'assuré de cette faculté, en la faisant figurer en caractères apparents dans la lettre de proposition ».

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous avez renseignées sont nécessaires au calcul de votre devis, à la conclusion et à l'exécution du contrat.

Elles pourront également être utilisées par Avanssur en sa qualité de responsable de traitement, (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) pour la lutte contre la fraude, (iv) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (v) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL ou la loi.

Les destinataires de vos données personnelles sont nos collaborateurs, les sociétés du Groupe AXA, nos partenaires, nos prestataires et tout organisme professionnel habilité. Pour plus d'informations sur les durées de conservation, les finalités des traitements, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises, rendez-vous sur le site www.direct-assurance.fr, rubrique "Mentions légales".

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat. Pour cela, merci de vous adresser au délégué à la protection des données en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site direct-assurance.fr ou adressez votre demande à Avanssur, Service Consommateurs, 48 rue Carnot, CS 50025, 92158 Suresnes Cedex. En cas de réclamation concernant vos données personnelles, vous pouvez saisir la CNIL.

Vous êtes informé(e) qu'Avanssur peut utiliser vos données personnelles pour promouvoir ses offres d'assurance. Vous pouvez vous y opposer en écrivant au délégué à la protection des données en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site direct-assurance.fr, ou en cliquant sur le lien de désinscription intégré dans l'e-mail de prospection commerciale.

Nos conseillers et nos intermédiaires en assurance sont rémunérés par Avanssur pour la distribution de votre contrat d'assurance. La rémunération de nos conseillers est composée d'une partie fixe et d'une partie variable, celle de nos intermédiaires sous forme de commissions. Ils peuvent également bénéficier d'autres avantages monétaires et non monétaires.

- Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances concernant la vente à distance (cf chapitre La vie du contrat des Conditions Générales). J'ai bien noté que dans le cadre de la conclusion à distance de ce contrat d'assurance auto, **je ne dispose pas d'un droit de renonciation, sauf en cas de démarchage.**

Signature du souscripteur pour accord

Fait le 10/01/2019 à Suresnes.

Pour l'assureur,



Signez électroniquement [ici](#) ou rendez-vous dans votre Espace Personnel.

Godefroy de Colombe
Président Directeur Général